



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4766

Approbation d'une convention d'objectifs entre la Direction régionale des affaires culturelles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association le Théâtre du Point du Jour pour 2019-2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4766 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LE THEATRE DU POINT DU JOUR POUR 2019-2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La gestion du théâtre du Point du Jour a été confiée de 1994 à 2012 à la direction conjointe de Michel Raskine et André Guittier. Gwenaël Morin a été désigné comme successeur à la direction du théâtre de 2013 à 2018, pour déployer son projet de « Théâtre Permanent ».

Début 2018, Gwenaël Morin a informé la Ville de Lyon de son souhait de ne pas renouveler sa convention d'objectifs. La Ville a lancé alors un appel à candidatures pour démarrer un nouveau cycle pour le théâtre du Point du Jour. La Ville a reçu 51 candidatures et, en concertation avec l'Etat, le projet d'Angélique Clairand et Eric Massé de la compagnie des Lumas a été retenu.

Dans leur projet, Angélique Clairand et Eric Massé souhaitent promouvoir un théâtre de diversité linguistique qui interroge le réel, explore l'humain et les territoires. Le projet artistique pour le théâtre du Point du Jour s'articule autour de trois axes :

- une maison de création, un théâtre en partage, où le tandem Angélique Clairand et Eric Massé, les équipes associées (Collectif Marthe et Compagnie Y) et les invités assureront une présence au quotidien ;
- une programmation « sans frontières » dans la diversité de formes, langues et langages dans le théâtre et hors les murs sur le territoire du 5ème arrondissement (Nomades) ;
- une approche innovante des publics grâce à l'intégration des habitants dans les processus de création, développement de projets inclusifs, mise en place des actions de médiation.

Considérant que l'association le théâtre du Point du Jour propose un projet artistique et culturel qui entre en cohérence avec les orientations des partenaires, l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon ont décidé de signer une convention d'objectifs quadriennale avec l'association le Théâtre du Point du Jour.

De plus, la Ville de Lyon lui propose également, par acte séparé, une convention de mise à disposition des locaux du théâtre pour une durée de trois ans et demi, jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour sa part, l'association s'engage à réaliser l'ensemble des missions qu'elle s'est données et à mettre en œuvre tous les moyens liés à leur bonne exécution.

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La subvention de fonctionnement pour un montant global de 215 000 € est allouée à l'association le Théâtre du Point du Jour.
- 2- La convention d'objectifs, établie entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association le Théâtre du Point du Jour est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante, soit 215 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, programme SOUTIENAC, opération Fonds d'Intervention Culturelle (FONDSFIC), ligne de crédit 42652, nature 6574, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER